

COMMUNIQUÉ DE PRESSE AVF 2021 - 4

Paris, le 25 janvier 2021

« Le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre JÉGOU, Président de l'Académie Vétérinaire de France pour l'année 2021 mettra en œuvre le nouveau Plan stratégique de l'Académie vétérinaire de France »

Membre de la 2^{ème} Section « Sciences cliniques », Jean-Pierre Jégou a pris ses fonctions de Président de l'Académie vétérinaire de France pour l'année 2021, le 14 janvier.

Soucieux de poursuivre l'action 2020 sur l'approche « One Health », « Une seule santé », humaine, animale et environnementale, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, qui est une maladie d'origine animale (les zoonoses constituent 75% des maladies infectieuses émergentes), et face à la menace de prochaines pandémies de même nature, il entend aussi accompagner l'Académie vétérinaire dans la mise en place de son Projet Stratégique 2021-2024.

A cet égard, Jean-Pierre Jégou fixe comme priorité « de continuer à faire entendre la voix de l'Académie vétérinaire de France, instance de conseil des pouvoirs publics, dans le domaines One Health, mais aussi des relations Homme-animaux, de la biodiversité, des innovations thérapeutiques et de l'international traités dans autant de commissions de l'Académie ».

Pour que les vétérinaires continuent à jouer un rôle sur tous ces sujets de société, l'Académie vétérinaire de France est attentive à ce que l'excellence de la formation vétérinaire soit consolidée et que des évolutions du numerus clausus dans les écoles répondent aux réels besoins en diplômés dans tous les secteurs cliniques et non cliniques. Ainsi, quelles que soient les nouvelles initiatives en matière de formation et d'école vétérinaire, l'Académie est vigilante à ce qu'un enseignement qui vise l'excellence scientifique en associant une formation de haut niveau à et par la clinique des animaux de compagnie, de sport et de rente, à une formation par la recherche, soit garanti à tous les étudiants vétérinaires quelle que soit leur école.

Il ajoute que l'académie renforcera sa présence dans les structures internationales en particulier au sein de la Fédération Européenne des Académies de Médecine (FEAM).

Parcours professionnel du Docteur Vétérinaire Jean-Pierre Jégou

Jean-Pierre Jégou est Docteur vétérinaire (École Nationale Vétérinaire d'Alfort, 1971), Ancien Assistant de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (1971-1973). Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Section Politique, Économique et Sociale 1974), il soutient sa thèse de Doctorat Vétérinaire en ophtalmologie (1975). Il est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Biologiques et Médicales, certificats d'Histologie-cytogénétique, de Génétique médicale et de Biologie Moléculaire (1994-1997) et d'un Diplôme d'Études Approfondies en Génie biologique et médical des biomatériaux (2000) qui l'ont sensibilisé à la recherche clinique.

Vétérinaire Spécialiste en Ophtalmologie Vétérinaire, il est Diplomate European College of Veterinary Ophthalmologists en 1994 et Diplômé d'Études Supérieures d'Ophtalmologie Vétérinaire en 2009 lors de la reconnaissance officielle des vétérinaires spécialistes en France.

Doté d'une formation et d'une expérience professionnelle initiales pour un exercice en milieu rural, élevages laitiers et porcins en Normandie et en Bretagne, après son Service National à l'École Militaire de Paris (1974-1975) où il est chargé du contrôle de la sécurité alimentaire et de consultations pour les chiens et chevaux militaires, il s'oriente vers la médecine des animaux de compagnie. Il développe une activité de vétérinaire praticien libéral et crée à Paris une première clinique vétérinaire (1981-1990). Converti dès 1976 aux Etats-Unis, à la nécessité de développer en France une médecine vétérinaire spécialisée, il devient un ardent promoteur de la spécialisation clinique en médecine vétérinaire. Il crée la première Clinique d'Ophtalmologie Vétérinaire en France, à Paris (1990-2017). De 2017 à 2020, il est consultant en ophtalmologie au Centre Hospitalier Universitaire d'Alfort (CHUVA). Attaché de Consultation de l'Enseignement Vétérinaire, il participe à l'enseignement spécialisé de l'ophtalmologie vétérinaire à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et à l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse.

Il a été Président du Groupe d'Études des Maladies Oculaires GEMO de l'AFVAC, Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie, de 1991 à 1997, principale association de formation continue en médecine vétérinaire.

Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Anciens Élèves et Amis de l'École Vétérinaire d'Alfort, il en a été Secrétaire Général de 2004 à 2015.

Il a été Président de l'Association Confraternelle des Vétérinaires de la Région Parisienne (2013-2014).

Il est Président du Syndicat des Vétérinaires Spécialistes « SpéVet » depuis 2016.

Il a été élu membre correspondant de l'Académie Vétérinaire de France en 2006 et membre Titulaire le 23 octobre 2008. Secrétaire Général de l'AVF de 2016 à 2020, directeur de la Publication de l'AVF, webmaster du site internet de l'AVF et en charge de la Commission des Prix de l'AVF, il a été élu vice-président de l'Académie vétérinaire de France le 9 janvier 2020.

Académie Vétérinaire de France,

34 rue Breguet 75011 Paris

Courriel: academie@veterinaire.fr, Téléphone: 01 85 09 37 00

www.academie-veterinaire-defrance.org

L'Académie Vétérinaire de France étudie tous les sujets relatifs aux domaines scientifiques, techniques, juridiques, historiques et éthiques où s'exercent les compétences du vétérinaire, en particulier ceux se rapportant aux animaux, à leurs maladies, à leurs relations avec l'homme et l'environnement, aux productions animales et à la santé publique vétérinaire. Elle contribue à la diffusion des progrès des sciences et au perfectionnement des techniques ayant trait aux activités vétérinaires.

Elle conseille les pouvoirs publics et éclaire l'opinion dans les domaines précités. Elle développe les relations techniques et scientifiques, nationales ou internationales entre les vétérinaires et les autres acteurs des sciences de la vie et de la santé.

Fondée le 20 juin 1844, elle est reconnue d'utilité publique par décret le 16 avril 1878 et instituée Académie Vétérinaire de France par décret du 12 Janvier 1928.